TENSORGRIP L17 HI-TEMP RESISTANT WEB SPRAY CONTACT ADHESIVE CLEAR, AEROSOL

QUIN GLOBAL (BV) LTD

Chemwatch Code d'alerte du risque: **4**

Version Num: **2.2**
Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: **01/07/2022**
Date d'impression: **23/11/2022**
S.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	TENSORGRIP L17 HI-TEMP RESISTANT WEB SPRAY CONTACT ADHESIVE CLEAR, AEROSOL
Nom Chimique	Sans Objet
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	AÉROSOLS (contient PROPANE À L'ÉTAT GAZEUX)
Formule chimique	Sans Objet
Autres moyens d'identification	UFI:8UQV-U07T-Q00N-6HD3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie Produit chimique	PC1 Adhésifs, produits d étanchéité
Secteurs d'utilisation	SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans) SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur si-tes industriels
Secteur d'utilisation - Sous catégorie	SU18 Fabrication de meubles SU19 Bâtiment et travaux de construction
Utilisations identifiées pertinentes :	L'application se fait par un spray à partir d'un aérosol tenu à la main.
Utilisations déconseillées	Sans Objet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	**QUIN GLOBAL (BV) LTD**
Adresse	De Droogmakerij 1851 LX Heiloo Netherlands
Téléphone	0031 72 520 66 97
Fax	Pas Disponible
Site Internet	www.quinglobal.com
Courriel	technicalhelp.uk@quinglobal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	**CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE**
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33 4 26 69 99 66
Autres numéros de téléphone d'urgence	+61 3 9573 3188

Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]	H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H351 - Cancérogénicité, catégorie de danger 2, H222+H229 - Aérosols, catégorie de danger 1

Légende:	*1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI*

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
Mention d'avertissement	**Danger**

Déclaration(s) sur les risques

H315	Provoque une irritation cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer .
H222+H229	Aérosol extrêmement inflammable; Récipient sous pression: peut exploser s'il est chauffé

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protection et des vêtements de protection.
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P405	Garder sous clef.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.

2.3. Autres dangers

L'inhalation, le contact avec la peau et/ ou l'ingestion peuvent provoquer des dommages pour la santé*.

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Peut provoquer des gènes pour les yeux, le système respiratoire et la peau*.

Peut affecter la fertilité*.

Des expositions répétées causent des sécheresses de la peau et des craquelures*.

Les vapeurs causent des vertiges et des somnolences*.

dichlorométhane	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
butane	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
PROPANE À L'ÉTAT GAZEUX	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
2-méthylpropane	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	**%[poids]**	**Nom**	**Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications**	**SCL / Facteur-M**	**Caractéristiques nanométrique particules**
1.75-09-2 2.200-838-9	30-50	dichlorométhane *	Cancérogénicité, catégorie de danger 2; H351 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible

Suite...

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
3.602-004-00-3 4.non disponible					
1.106-97-8. 2.203-448-7 3.601-004-00-0|601-004-01-8 4.non disponible	10-15	butane	Gaz inflammable Catégorie 1A, Gaz sous pression: Gaz liquéfiés; H220, H280, EUH044 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1.74-98-6 2.200-827-9 3.601-003-00-5 4.non disponible	15-25	PROPANE À L'ÉTAT GAZEUX	Gaz inflammables, catégorie de danger 1, Gaz sous pression; H220, H280 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
1.75-28-5. 2.200-857-2 3.601-004-00-0|601-004-01-8 4.non disponible	5-20	2-méthylpropane	Gaz inflammable Catégorie 1A, Gaz sous pression: Gaz liquéfiés; H220, H280, EUH044 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
Légende:	*1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne*				

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Si les aérosols entrent en contact avec les yeux: ▸ Maintenir immédiatement les paupières ouvertes et rincer l'œil de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau fraîche. ▸ S'assurer d'une irrigation complète de l'œil en conservant les paupières séparées et loin de l'œil et en soulevant la paupière haute ou basse de temps en temps. ▸ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur sans délai. ▸ La dépose de lentilles de contact après une blessure à l'œil ne devrait être réalisée que par du personnel entraîné.
Contact avec la peau	Si des poussières de solides ou des nuages d'aérosols se déposent sur la peau. ▸ Laver abondement la zone affectée avec de l'eau et du savon si disponible. ▸ Retirer tous les solides adhérant avec une crème industrielle de nettoyage de la peau. ▸ NE PAS utiliser de solvants. ▸ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	Si des aérosols, fumées ou produits de combustion sont inhalés: ▸ Amener à l'air frais. ▸ Coucher le patient. Le conserver au chaud et au repos. ▸ Les prothèses telles que fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, devraient être retirées si possible avant le début des premiers soins. ▸ Si le souffle est court ou est arrêté, s'assurer que les voies respiratoires sont libérées et appliquer une reanimation, de préférence avec un appareil respiratoir autonome à pulmocommande, un masque avec un sac à valve ou un masque de poche comme entraîné à. Réaliser un CPR si nécessaire. ▸ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.
Ingestion	Non considérée comme une voie d'entrée normale. Eviter de donner du lait ou de l huile. Eviter de donner de l alcool.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour une intoxication due au fréon / halons;
A. Mesures d'urgences et de supports.
- Maintenir les voies respiratoires dégagées et aider la ventilation si nécessaire.
- Traiter un coma et une arythmie s'ils surviennent. Eviter l'épinéphrine (adrénaline) ou autres amines sympathomimétiques qui peuvent précipiter une arythmie ventriculaire. Une tachyarythmie provoquée par une augmentation de la sensibilité myocardique et pezut être traité par du propranolol, 1-2 mg IV ou de l'esmolol 25-100 micorgm/kg/min IV.
- Contrôler l'ECG pendant 4-6 heures.

B : Médicament et antidote spécifique:
- Il n'y a pas d'antidote spécifique.

C : Décontamination
- Inhalation :retirer la victime de l'exposition et fournir un supplément d'oxygène si disponible.
- Ingestion : (a) Post-hospitalier : Administrer du charbon activé si disponible. NE PAS faire vomir en raison de l'absorption rapide et du risque d'un début abrupt de dépression CNS. (b) Hôpital : Administrer du charbon activé bien que l'efficacité du charbon soit inconnue. Réaliser un lavage gastrique uniquement si l'ingestion était importante et récente (moins de 30 minutes).

D : Elimination avancée:
- Il n'y a pas de méthodes efficaces documentées pour une hausse de la diurèse, une hémodialyse, une hémoperfusion ou des doses répétées de charbon.

POISONING and DRUG OVERDOSE, Californian Poison Control System Ed. Kent R Olson; 3rd Edition
Traiter symptomatiquement.
pour les poisons (dans le cas ou un régime de traitement est absent) :

TRAITEMENT DE BASE

- Etablir des voies respiratoires notables avec succion si nécessaire.
- Surveiller les signes d insuffisance respiratoire et assister la ventilation si nécessaire.
- Administrer de l oxygène par un masque avec non-retour à de 10 à 15 l/min.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un choc.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un œdème pulmonaire.
- Anticiper les crises.
- **NE PAS** utiliser d émétiques. Quand une ingestion est suspectée, rincer la bouche et donner jusqu à 200 ml d eau (5 ml/kg recommandé) pour la dilution quand le patient est capable d avaler, possède un fort réflexe pharyngé et ne bave pas.

Suite...

TRAITEMENT AVANCE

- Envisager une intubation orotrachéale ou nasotrachéale pour un contrôle des voies respiratoires chez un patient inconscient ou chez qui un arrêt respiratoire est apparu.
- Une ventilation à pression positive à l aide d un masque avec valve peut s avérer utile.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre l arythmie.
- Débuter un IV D5W TKO. Si des signes d hypovolémie sont présents, utiliser une solution lactée Ringers. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- Une thérapie avec drogue doit être envisager pour un œdème pulmonaire.
- Une hypotension sans signe d hypovolémie peut nécessiter des vasopresseurs. Une hypotension avec des signes d hypovolémie nécessite l administration précautionneuse de fluides. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- Traiter les crises avec du diazépam.
- Le chlorhydrate de proparacaine doit être utiliser pour aider l irrigation des yeux.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L. EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

PETIT INCENDIE :
- Pulvérisation d'eau, de produits chimiques secs, ou de CO2

GRAND INCENDIE :
- Pulvérisation d'eau ou brouillard.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	--- GENERAL --- • Alerter les pompiers et leurs indiquer l endroit et la nature du risque. • Porter un vêtement de protection complet avec un appareil de respiration. • Combattre le feu depuis une distance sûre, à partir d un abris adéquat. • Si sûr de le faire, éteindre tous les appareils électriques jusqu à ce que le risque d incendie par le feu a disparu. • Utiliser de l eau fournie sous forme de sprays fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. • NE PAS approcher des cylindres suspectés être chauds. • Refroidir les cylindres exposés au feu avec un spray d eau depuis un endroit protégé. • Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l itinéraire du feu. • L équipement doit être décontaminé en profondeur après usage --- PROCEDURES DE LUTTE INCENDIE --- • Des pressions excessives peuvent se développer dans un cylindre exposé au feu ; ceci peut engendrer une explosion. • Les cylindres avec des limiteurs de pression peuvent libérer leurs contenus en raison d un feu et le gaz libéré peut constituer une nouvelle source de risque pour les pompiers. • Les cylindres sans limiteur de pression n ont pas de sécurité pour une libération contrôlée et sont donc plus à même d exploser si exposés à un feu. --- NECESSITES DE LA LUTTE INCENDIE --- • Un appareil de respiration approvisionné et à pression positive est nécessaire pour la lutte incendie des produits à risques. Une tenue de feu complète (bunker) est le minimum acceptable. • La nécessité de vêtement proche, de protection contre les pénétrations et les embrasements généralisés et les protections spéciales devraient être déterminées pour chaque incident par un professionnel compétent dans la sécurité de la lutte incendie.
Risque D'Incendie/Explosion	• Les containers peuvent exploser si chauffés - Les cylindres brisés peuvent s'envoler. • Peut brûler mais ne s'enflammera pas facilement. • Les containers exposés au feu peuvent propager leurs contenus via les appareils de soulagement de pression augmentant ainsi la concentration de vapeur. • Le feu peut provoquer des gaz irritants, empoisonnés ou corrosifs. • Une fuite peut provoquer un risque d'incendie ou d'explosion. • Peut se décomposer explosivement quand chauffé ou impliqué dans un incendie. • Un contact avec le gaz peut provoquer des brûlures, une blessure importante et/ou une gelure. • EMPOISONNE : PEUT ETRE FATAL SI INHALE, INGESTION, OU ABSORBE A TRAVERS LA PEAU. La décomposition peut produire des fumées toxiques de: , le monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2), chlorure d'hydrogène , phosgène , d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques. **Contient une substance à bas point d'ébullition:** les containers fermés peuvent se rompre en raison de l'augmentation de pression dans des conditions d'incendie. **ATTENTION**: Les containers d'aérosols peuvent présenter des risques liés à la pression.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Suite...

Eclaboussures Mineures	▸ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▸ Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▸ Mettez des vêtements, des gants et des lunettes de protection ▸ Eliminez toutes les éventuelles sources d'incendie et augmentez l'aération ▸ Essuyez. ▸ Si n'y a aucun risque, les boîtes abîmées doivent être mises dans un conteneur dehors, loin des sources d'incendie, jusqu'à ce que la pression ait diminué. ▸ Les boîtes non endommagées doivent être rassemblées et rangées dans un lieu sûr.
Eclaboussures Majeures	▸ Faire évacuer le personnel de la zone et se déplacer contre le vent. ▸ Alerter les pompiers et leur indiquer l'emplacement et la nature du risque. ▸ Porter un vêtement de protection pour tout le corps et muni d'un appareil respiratoire. ▸ Prévenir, par tous les moyens possibles, les éclaboussures de s'infiltrer dans les drains et les cours d'eau. ▸ Envisager une évacuation (ou se protéger en restant sur place). ▸ Ne pas fumer, pas de flammes nues ni de source d'inflammation. ▸ Augmenter la ventilation. ▸ Stopper les fuites si cette opération ne présente pas de risque. ▸ Spray et brouillard d'eau peuvent être utilisés pour disperser / absorber les vapeurs. ▸ Absorber et contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▸ Collecter le produit récupérable dans des containers étiquetés pour ensuite les recycler. ▸ Collecter les résidus solides et les stocker hermétiquement dans des tonneaux à des fins de recyclage. ▸ Laver la zone et prévenir une entrée des ruissellements dans les drains. ▸ A la suite des opérations de nettoyage, décontaminer et blanchir tous les vêtements et les équipements de protection avant de les stocker pour une utilisation future. ▸ Si une contamination des drains ou des voies d'eau survient, prévenez les services d'urgence. ▸ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. ▸ Alerter L autorité d urgence et leurs indiquer l endroit et la nature du risque. ▸ Porter un vêtement de protection complet avec un appareil de respiration. ▸ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures d entrer dans les drains, les égouts et les voies d eau. ▸ Envisager une évacuation. ▸ Augmenter la ventilation. ▸ Ne pas fumer, pas de lumière à nu. ▸ Stopper les fuites seulement s il est sûr de la faire. ▸ Un spray d eau ou d fumée peut être utilisé pour disperser la vapeur. ▸ **NE PAS ENTRER** dans un espace confiné ou du gaz a pu s accumuler. ▸ Conserver la zone libre de son personnel jusqu à ce que le gaz se soit dispersé. ▸ NE PAS exercer de pression excessive sur la valve de pression; NE PAS essayer de faire marcher la valve si elle est endommagée. ▸ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. ▸ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▸ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. ▸ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains. ▸ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ou de source d'allumage. ▸ Augmenter le ventilation. ▸ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire. ▸ Un spray ou un nuage d'eau peut être utilisé pour disperser / absorber les vapeurs. ▸ Absorber ou couvrir les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite. ▸ Si sûr, les cannettes endommagées doivent être placées dans un container à l'exérieur. Les cannettes intactes doivent être réunies et attachées de manière sûr. ▸ Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	Le radon et ses produits radioactifs d'affaiblissement sont dangereux s'inhalé ou ingéré ▸ Eviter tout contact personnel, incluant une inhalation. ▸ Porter un vêtement de protection si un risque d'exposition apparaît. ▸ Utiliser une zone bien ventilée. ▸ Prévenir une concentration dans les creux et puits. ▸ **NE PAS** entrer dans mes espaces confinés jusqu'à ce que l'atmosphère ai été vérifiée. ▸ Eviter de fumer, les lumières à nu, ou les sources d'allumages. ▸ Eviter un contact avec des produits incompatibles. ▸ Durant la manipulation, **NE PAS** manger, boire ni fumer. ▸ **NE PAS** incinérer ou percer les bombes d'aérosols. ▸ **NE PAS** diriger le spray directement sur les humains, la nourriture ou les ustensiles de cuisine. ▸ Eviter les dommages physiques aux containers. ▸ Toujours se laver les mains avec du savon et de l'eau après une manipulation. ▸ Les vêtements de travail doivent être blanchis séparément. ▸ Suivre les procédures de travail adéquates. ▸ Suivre les recommandations de manipulation et de stockage du fabricant. ▸ L'atmosphère doit être régulièrement contrôlée en fonction des standards d'exposition établis afin de maintenir des conditions de travail sûres.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	▸ Les cylindres doivent être stockés dans un lieu spécialement construit pour cela et avec une bonne ventilation, de préférence ouvert. ▸ De tels locaux doivent êtres situés et construits en accord avec les règlements obligatoires. ▸ Le lieu de stockage doit demeurer dégagé et l accès réduit au personnel autorisé uniquement. ▸ Les cylindres stockés dans des lieux ouverts doivent être protégés contre la rouille et les conditions météorologiques extrêmes. ▸ Les cylindres stockés doivent être correctement sécurisés afin d éviter renversement ou une roulade. ▸ Les valves des cylindres doivent être fermées quand inutilisées. ▸ Quand les cylindres sont pourvus d une valve de protection, celle-ci doit être enclenchée et sécurisée correctement.

Suite...

	▸ Les cylindres de gaz doivent être séparés en suivant les exigences du Dangerous Goods Act(s). ▸ Conserver de préférence les cylindres pleins et vides séparément. ▸ Vérifier des zones de stockage pour des concentrations à risque de gaz ou la présence de gaz inflammables avant l entrée. ▸ Les cylindres pleins doivent être conservés de manière à ce que les plus vieux soient utilisés en premier. ▸ Les cylindres conservés doivent être inspectés périodiquement pour leur état général et les fuites. ▸ Protéger les cylindres contre des dommages physiques. Déplacer et stocker les cylindres correctement comme indiqué dans leurs manuels de manipulation. **NOTE:** Un cylindre de taille 'G est habituellement trop lourd à soulever ou à baisser pour un opérateur inexpérimenté.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	**N'utilisez pas** des récipients en aluminium ni des récipients galvanisés ▸ Aérosol dispenser. ▸ Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés.
Incompatibilite de Stockage	Tenir éloigner des alcools et de l'eau. Eviter une réaction avec des agents oxydants. ▸ Les gaz comprimés peuvent contenir une grande quantité d'énergie cinétique bien supérieure a celle qui est potentiellement disponible à partir de l'énergie de la réaction produite par le gaz en réaction chimique avec d'autres substances.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
dichlorométhane	cutanée 12 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 176 mg/m³ (Systémique, chronique) *cutanée 5.82 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) ** *inhalation 44 mg/m³ (Systémique, chronique) ** *Oral 0.06 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) **	0.31 mg/L (L'eau (douce)) 0.031 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.27 mg/L (Eau (Marine)) 2.57 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.26 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.33 mg/kg soil dw (sol) 26 mg/L (STP)

* Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)	dichlorométhane	Methylene chloride; Dichloromethane	100 ppm / 353 mg/m3	706 mg/m3 / 200 ppm	Pas Disponible	skin
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME	dichlorométhane	Dichlorométhane	50 ppm / 178 mg/m3	356 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME	butane	n-Butane	800 ppm / 1900 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
dichlorométhane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
butane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
PROPANE À L'ÉTAT GAZEUX	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
2-méthylpropane	5500* ppm	17000** ppm	53000*** ppm

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
dichlorométhane	2,300 ppm	Pas Disponible
butane	Pas Disponible	1,600 ppm
PROPANE À L'ÉTAT GAZEUX	2,100 ppm	Pas Disponible
2-méthylpropane	Pas Disponible	Pas Disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingéniérie approprié	▸ Les employés exposés à des cancérigènes humains confirmés doivent être autorisés à faire ainsi par leur employeur et travailler dans une zone régulée. ▸ Le travail devait être réalisé dans un système isolé tel que "boite à gants". Les employés devraient se laver les mains et les bras après l'accomplissement du travail spécifié et avant de s'engager dans d'autres activités non associées avec le système isolé. ▸ Dans les zones régulées, le cancérigène devrait rester stocké dans des containers fermés ou enfermé dans un système fermé, incluant des circuits de tuyauterie, avec des ports ou ouvertures fermés tant que le cancérigène est contenu à l'intérieur. ▸ Les systèmes à cuves ouvertes sont prohibés. ▸ Chaque opération devrait être pourvue d'une ventilation d'extraction locale afin que le mouvement de l'air soit toujours des zones de travail ordinaires vers le lieu d'opération. ▸ L'air extrait ne devrait pas être libéré dans des zones régulées, des zones non-régulées ou dans l'environnement extérieur à moins d'être décontaminé. De l'air d'appoint propre devrait être introduit en volume suffisant pour maintenir un fonctionnement correct du système

Suite...

	d'extraction local. ▸ Pour les activités de maintenance et de décontamination, du personnel autorisé entrant dans la zone devrait être pourvu, et demander, de porter des vêtements imperméables propres, incluant gants, bottes et une cagoule à adduction d'air. Avant de retirer les vêtements de protection, les employés doivent subir une décontamination, puis une douche est exigée après avoir retiré les vêtements et la cagoule. ▸ A l'exception des systèmes extérieurs, les zones régulées devraient être maintenues sous une pression négative (avec le respect des zones non-régulées). ▸ Une ventilation locale d'extraction nécessite que de l'air d'appoint soit fourni en volumes égaux à l'air remplacé. ▸ Les hottes de laboratoire doivent être conçues et maintenues afin d'aspirer l'air à l'intérieur à une vitesse moyenne linéaire de surface de 150 pieds/min. avec un minimum de 125 pieds / min. La conception et la construction de hotte d'aspiration nécessitent que l'insertion de n'importe quelle partie du corps de l'employé, autres que les mains et les bras, soit rendue impossible.
8.2.2. Protection Individuelle	
Protection des yeux/du visage.	▸ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▸ Masque chimique. ▸ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	Pas d'équipement particulier pour la manipulation de faibles quantités. **SINON:** Pour des expositions potentiellement modérées: Porter des gants de protection standard, e.g. gants légers en plastique. Pour des expositions potentiellement importantes: Porter des gants de protection chimique, eg. PVC et protège-chaussures de sécurité.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	▸ Les employés travaillant avec des cancérigènes humains confirmés devraient être pourvus de, et exiger de porter des vêtements de protection propres du corps entier (tabliers, bleus de travail ou chemises à manche longues et pantalons), des sur-chaussures et des gants avant d'entrer dans une zone régulée. ▸ Les employés engagés dans des opérations de manipulation impliquant des cancérigènes devraient être pourvus de, et exiger de porter un respirateur de type filtre couvrant tout le visage avec des filtres pour les poussières, fumées et vapeurs ou des cartouches de purification d'air. Un respirateur permettant de plus hauts niveaux de protection peut être utilisé en substitution. ▸ Des douches déluge d'urgence et des fontaines de lavement de yeux, approvisionnées en eau potable, devraient être situées proches, en vue de, et sur le même niveau que les emplacements ou une exposition directe est possible. ▸ Avant chaque sortie d'une zone contenant un cancérigène confirmé, les employés devraient être exigés de retirer et laisser des vêtements et équipement de protection à point de sortie et, à la dernière sortie du jour, de placer les vêtements et équipements utilisés dans des containers étanches au point de sortie pour une décontamination ou une élimination. Les contenus de tels containers étanches doivent pêtre identifiés par des étiquettes adéquates. Pour les activités de maintenance et de décontamination, du personnel autorisé entrant dans la zone devrait être pourvu, et demander, de porter des vêtements imperméables propres, incluant gants, bottes et une cagoule à adduction d'air. ▸ Avant de retirer les vêtements de protection, les employés doivent subir une décontamination et une douche est exigée après avoir retiré les vêtements et la cagoule. Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités. **SINON:** ▸ Protections. ▸ Crème nettoyante. ▸ Unité de nettoyage pour les yeux. ▸ N'appliquez pas sur des surfaces chaudes.

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:
"Forsberg Clothing Performance Index".
L(Les)'effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.
TENSORGRIP L17 HI-TEMP RESISTANT WEB SPRAY CONTACT ADHESIVE CLEAR, AEROSOL

Matériel	CPI
PE/EVAL/PE	A
PVA	A
TEFLON	B
BUTYL	C
CPE	C
NATURAL RUBBER	C
NEOPRENE	C
VITON	C
VITON/BUTYL	C
VITON/CHLOROBUTYL	C

* CPI - Index de Performance Chemwatch
A: Meilleure Sélection
B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.
C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.
REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -
* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long

Protection respiratoire

Filtre de type AX de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise.
Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	AX-AUS	-	AX-PAPR-AUS
50 x ES	Conduit d'air*	-	-
100 x ES	-	AX-3	-
100+ x ES	-	Conduit d'air**	-

* - Débit continu; ** - Débit continu ou demande à pression positive

Le choix de la Classe et du Type de respirateur dépendra du niveau du contaminant et de la nature chimique du contaminant. Les Facteurs de protection (définis comme le ratios de contaminant à l'intérieur et à l'extérieur du masque) peuvent également se révéler importants.

Niveau dans la zone de respiration en ppm (vol.)	Facteur de protection maximum	Respirateur semi-complet	Respirateur complet
1000	10	AX-AUS	-
1000	50	-	AX-AUS
5000	50	Adduction d'air *	-
5000	100	-	AX-2

Suite...

terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

10000	100	-	Adduction d'air **

* - Flux continu ** - Flux continu ou pression positive.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	couleur

État Physique	gaz dissous	**Densité relative (l'eau = 1)**	1.20
Odeur	Pas Disponible	**Coefficient de partition n-octanol / eau**	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	**Température d'auto-allumage (°C)**	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	**Température de décomposition**	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	**Viscosité (cSt)**	20.5
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	39-40	**Poids Moléculaire (g/mol)**	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	**goût**	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	**Propriétés explosives**	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	**Propriétés oxydantes**	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	**La tension de surface (dyn/cm or mN/m)**	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	**Composé volatile (%vol)**	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	**Groupe du Gaz**	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	**pH en solution (1%)**	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	**VOC g/L**	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	**Caractéristiques nanométrique particules**	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	▸ Températures élevées. ▸ Présence d'une flamme nue. ▸ Le produit est considéré comme stable. ▸ Une polymérisation à risque ne se produira pas.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	L'inhalation d'aérosols (brumes ou fumées), générés par le produit durant une manipulation normale, peut être nocive. Le produit n'est pas connu comme produisant des irritations respiratoires (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, une inhalation du produit, particulièrement durant des périodes prolongées, peut produire des désagréments respiratoires et occasionnellement, des détresses. L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence. L'inhalation de vapeur est à risque et peut même être fatale. L utilisation d une quantité de produit dans un espace confiné ou non-ventilé peut engendrer une augmentation de l exposition et développer une atmosphère irritante. Avant de commencer, envisager un contrôle de l exposition par une ventilation mécanique. L'inhalation de gaz toxiques peut causer : ▸ Des effets sur le Système nerveux central comprenant dépression, maux de tête, confusion, vertige, stupeurs, des tremblements et un coma ; ▸ Système respiratoire : tuméfactions importantes des poumons, souffle court et rapide, cornage et d'autres symptômes et arrêts respiratoires ;

Suite...

	▸ Au niveau du cœur : des défaillances, un battement cardiaque irrégulier et des arrêts cardiaques ; ▸ Gastro-intestinal : irritations, ulcères, nausées et vomissements (pouvant contenir du sang) et des douleurs abdominales. Le risque d'inhalation est augmenté aux températures élevées. L'inhalation de fortes concentrations de gaz/vapeur provoque une irritation des poumons avec une toux et une nausée, une dépression du système nerveux central ave maux de tête et vertiges, ralentissement des réflexes, fatigue et incoordination. Le produit est fortement volatile et peut rapidement créer une atmosphère surchargée dans les espaces confinés ou non-ventilés. La vapeur est plus lourde que l air et peut déplacer et remplacer l air dans la zone de respiration, agissant comme un simple asphyxiant. Ceci peut survenir avec peut de signes d alerte d une surexposition. **ATTENTION:** Une mauvaise utilisation intentionnelle par concentration/inhalation des contenus peut être mortelle. Une intoxication aiguë aux hydrocarbures aliphatiques halogènes apparaît en deux étapes : des signes évidents d'une narcose réversible sont présents pendant la première étape et dans la seconde étape, des signes de blessures des organes peuvent apparaître, un seul et unique organe n'est (pratiquement) jamais impliqué.
Ingestion	Pas normalement un risque du à la forme physique du produit. Considérée comme une voie d'entrée improbable dans des environnements industriels/commerciaux. Les hydrocarbures isoparaffinique provoquent une léthargie temporaire, une faiblesse, une incoordination et une diarrhée. Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu.
Contact avec la peau	Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante. Une vapeur en spray peut produire un désagrément. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. Un contact de la peau avec le matériau peut endommager la santé de l'individu ; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption. Le produit peut provoquer une inflammation moyenne de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisée par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules.
Yeux	Pas considéré à risque en raison de la volatilité extrême du gaz. Il existe certaines preuves suggérant que ce produit puisse provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation. Une inflammation modérée peut être attendue avec des rougeurs ; une conjonctivite peut apparaître en case d'expositions prolongées.
Chronique	Des preuves importantes existent qui montrent que la substance peut engendrer des effets mutagènes irréversibles mais non mortel à la suite d'une unique exposition. Selon des données épidémiologiques, le matériel est considéré comme carcinogène pour l'homme. On ne dispose pas de données suffisantes pour établir une relation de cause à effet entre l'exposition de l'homme et l'apparition d'un cancer. Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Un dommage important (perturbation fonctionnelle évidente ou changement morphologique qui peuvent avoir une signification toxicologique) est vraisemblablement provoqué par une exposition prolongée ou répétée. Comme règle, le produit crée, ou contient une substance qui produit des lésions importantes. Un tel dommage peut devenir apparent à la suite d'une application directe dans les études de toxicité sub-chronique (90 jours) ou à la suite de sub-aiguë (28 jours) ou à la suite des test de toxicité chroniques (2 ans). L'exposition au produit peut poser des problèmes pour la fertilité humaine, généralement sur la base du fait que les résultats des études sur les animaux fournissent des preuves suffisantes pour provoquer une forte suspicion d'altération de la fertilité en l'absence d'effets toxiques, ou des signes d'altération de la fertilité se produisant à peu près aux mêmes niveaux de dose que d'autres effets toxiques, mais qui ne sont pas une conséquence secondaire non spécifique d'autres effets toxiques. La principale source d exposition au gaz sur le lieu de travail est l inhalation.

TENSORGRIP L17 HI-TEMP RESISTANT WEB SPRAY CONTACT ADHESIVE CLEAR, AEROSOL	**TOXICITÉ**	**IRRITATION**
	Pas Disponible	Pas Disponible
dichlorométhane	**TOXICITÉ**	**IRRITATION**
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg[2]	Eye(rabbit): 162 mg - moderate
	Inhalation(Rat) LC50; 76 mg/L4h[2]	Eye(rabbit): 500 mg/24hr - mild
	Oral(Rat) LD50; 1600 mg/kg[2]	Skin (rabbit): 100mg/24hr-moderate
		Skin (rabbit): 810 mg/24hr-SEVERE
butane	**TOXICITÉ**	**IRRITATION**
	Inhalation(Rat) LC50; 658 mg/l4h[2]	Pas Disponible
PROPANE À L'ÉTAT GAZEUX	**TOXICITÉ**	**IRRITATION**
	Inhalation(Rat) LC50; >13023 ppm4h[1]	Pas Disponible
2-méthylpropane	**TOXICITÉ**	**IRRITATION**
	Inhalation(Rat) LC50; >13023 ppm4h[1]	Pas Disponible
Légende:	*1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -.. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques*	

TENSORGRIP L17 HI-TEMP RESISTANT WEB SPRAY CONTACT ADHESIVE CLEAR, AEROSOL	Une exposition au produit peut engendrer un risque possible d'effets irréversibles. Le produit peut provoquer des effets mutagènes chez l'homme. Ce problème est soulevé, de manière générale, sur la base d'études appropriées et en utilisant des cellules végétatives de mammifères in vivo. De telles découvertes sont souvent supportées par des études des propriétés mutagènes in vitro.
DICHLORORÉTHANE	Le produit peut produire une irritation modérée des yeux aboutissant à une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. Le produit peut causer une irritation importante de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau. AVERTISSEMENT : Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 2A : Probablement cancérigène pour les humains.
PROPANE À L'ÉTAT GAZEUX	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.

Suite...

toxicité aiguë	✗	**Cancérogénicité**	✓
Irritation / corrosion	✓	**reproducteur**	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✗	**STOT - exposition unique**	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	**STOT - exposition répétée**	✗
Mutagénéïté	✗	**risque d'aspiration**	✗

Légende: ✗ *– Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification*
✓ *– Données nécessaires à la classification disponible*

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

11.2.2. Les Autres Informations

Voir La Section 11.1

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
TENSORGRIP L17 HI-TEMP RESISTANT WEB SPRAY CONTACT ADHESIVE CLEAR, AEROSOL	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
dichlorométhane	BCF	1008h	Poisson	2-5.4	7
	EC50(ECx)	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.98mg/l	4
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	202-286mg/l	4
	EC50	48h	crustacés	150-218mg/l	4
	LC50	96h	Poisson	2-3.3mg/l	4
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.98mg/l	4
butane	EC50(ECx)	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	24.11mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
PROPANE À L'ÉTAT GAZEUX	EC50(ECx)	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	24.11mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
2-méthylpropane	EC50(ECx)	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	24.11mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2

Légende: *Extrait de 1. Donnees de toxicite de IUCLID 2. Substances enregistrees par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicite aquatique 4. Base de donnees ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Donnees de toxicite aquatique 5. Donnees d'evaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Donnees de bioconcentration 7. METI (Japon) - Donnees de bioconcentration*

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
NE PAS PERMETTRE au produit d entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l eau durant le nettoyage ou l élimination de l équipement de nettoyage.
Les déchets résultants de l utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
dichlorométhane	BAS (La demi-vie = 56 journées)	HAUT (La demi-vie = 191 journées)
butane	BAS	BAS
PROPANE À L'ÉTAT GAZEUX	BAS	BAS
2-méthylpropane	HAUT	HAUT

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation

Suite...

Composant	Bioaccumulation
dichlorométhane	BAS (BCF = 40)
butane	BAS (LogKOW = 2.89)
PROPANE À L'ÉTAT GAZEUX	BAS (LogKOW = 2.36)
2-méthylpropane	BAS (BCF = 1.97)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
dichlorométhane	BAS (KOC = 23.74)
butane	BAS (KOC = 43.79)
PROPANE À L'ÉTAT GAZEUX	BAS (KOC = 23.74)
2-méthylpropane	BAS (KOC = 35.04)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	✗	✗	✗
vPvB	✗	✗	✗

Critères PBT remplies?	non
vPvB	non

12.6. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

12.7. Autres effets néfastes

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable. ▸ Consulter l'autorité locale de traitement des déchets pour un traitement. ▸ Vider le contenu des bombes d'aérosols endommagés dans un site approuvé. ▸ Permettre à de petites quantités de s'évaporer. ▸ **NE PAS** incinérer ou percer les bombes d'aérosols.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires



Polluant marin	aucun

Transport par terre (ADR-RID)

14.1. **Numéro ONU**	1950
14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**	AÉROSOLS (contient PROPANE À L'ÉTAT GAZEUX)
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	classe: 2.1 Risque Secondaire: Sans Objet
14.4. **Groupe d'emballage**	Sans Objet
14.5. **Dangers pour l'environnement**	Sans Objet
14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Identification du risque (Kemler): Sans Objet Code de classification: 5F Etiquette de danger: 2.1

Suite...

Dispositions particulières	190 327 344 625
quantité limitée	1 L
Code tunnel de restriction	2 (D)

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. **Numéro ONU**	1950
14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**	AÉROSOLS (contient PROPANE À L'ÉTAT GAZEUX)
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	Classe ICAO/IATA: 2.1 Sous-risque ICAO/IATA: Sans Objet Code ERG: 10L
14.4. **Groupe d'emballage**	Sans Objet
14.5. **Dangers pour l'environnement**	Sans Objet
14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Dispositions particulières: A145 A167 A802 Instructions d'emballage pour cargo uniquement: 203 Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement: 150 kg Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers: 203 Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet: 75 kg Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison: Y203 Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet: 30 kg G

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. **Numéro ONU**	1950
14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**	AÉROSOLS (contient PROPANE À L'ÉTAT GAZEUX)
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	Classe IMDG: 2.1 IMDG Sous-risque: Sans Objet
14.4. **Groupe d'emballage**	Sans Objet
14.5. **Dangers pour l'environnement**	Sans Objet
14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	N° EMS: F-D, S-U Dispositions particulières: 63 190 277 327 344 381 959 Quantités limitées: 1000 ml

Le transport fluvial (ADN)

14.1. **Numéro ONU**	1950
14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**	AÉROSOLS (contient PROPANE À L'ÉTAT GAZEUX)
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	2.1 Sans Objet
14.4. **Groupe d'emballage**	Sans Objet
14.5. **Dangers pour l'environnement**	Sans Objet
14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Code de classification: 5F Dispositions particulières: 190; 327; 344; 625 Quantités Limitées: 1 L Équipement requis: PP, EX, A Feu cônes nombre: 1

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

14.8. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
dichlorométhane	Pas Disponible
butane	Pas Disponible
PROPANE À L'ÉTAT GAZEUX	Pas Disponible
2-méthylpropane	Pas Disponible

Suite...

14.9. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code ICG

Nom du produit	Type de navire
dichlorométhane	Pas Disponible
butane	Pas Disponible
PROPANE À L'ÉTAT GAZEUX	Pas Disponible
2-méthylpropane	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

dichlorométhane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2A: Probablement cancérigène pour l'homme
Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
Inventaire européen CE
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME
Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021
L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)
Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)
UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

butane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
Inventaire européen CE
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME
L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux
Règlement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 1) Cancérogènes : Catégorie 1 A
Règlement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 4) Mutagènes sur les cellules germinales : Catégorie 1 B
Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

PROPANE À L'ÉTAT GAZEUX Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
Inventaire européen CE
L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux
Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

2-méthylpropane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
Inventaire européen CE
L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux
Règlement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 1) Cancérogènes : Catégorie 1 A
Règlement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 4) Mutagènes sur les cellules germinales : Catégorie 1 B
Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance oule mélange.

RÉSUMÉ ECHA

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
dichlorométhane	75-09-2	602-004-00-3	non disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Carc. 2	GHS08; Wng	H351
2	STOT SE 3; STOT SE 3; STOT SE 1; Expl. 1.1; Flam. Gas 1; Aerosol 1; Flam. Liq. 1; Flam. Sol. 1; Org. Perox. A; Pyr. Sol. 1; Self-heat. 1; Water-react. 1; Ox. Gas 1; Ox. Liq. 1; Comp.; Met. Corr. 1; Acute Tox. 1; Asp. Tox. 1; Acute Tox. 1; Skin Corr. 1A; Skin Sens. 1; Eye Dam. 1; Acute Tox. 1; Resp. Sens. 1; Muta. 1A; Repr. 1A; Lact.; STOT RE 1; Aquatic Acute 2; Aquatic Chronic 2	GHS08; Dgr; GHS01; GHS09	H351; H319; H336; H302; H341; H335; H314; H370; H202; H372; H401; H411; H360

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
butane	106-97-8.	601-004-00-0|601-004-01-8	non disponible

Suite...

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Gas 1	GHS02; GHS04; Dgr	H220
2	Flam. Gas 1; Liq.; Muta. 1B; Carc. 1A; STOT SE 3	GHS02; GHS04; Dgr; GHS08	H220; H280; H340; H350; H304; H315; H335; H336; H361; H373; H411; H223; H229; H371

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
PROPANE À L'ÉTAT GAZEUX	74-98-6	601-003-00-5	non disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Gas 1	GHS02; GHS04; Dgr	H220
2	Flam. Gas 1; Liq.; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; Acute Tox. 4; STOT SE 3; Muta. 1B; Carc. 1A; Flam. Liq. 2; Asp. Tox. 1; STOT SE 3; Repr. 2; STOT RE 2; Aquatic Chronic 2	GHS02; GHS04; Dgr; GHS03; GHS08; GHS09	H220; H280; H223; H229; H315; H319; H332; H335; H340; H350; H225; H304; H336; H361; H373; H411

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
2-méthylpropane	75-28-5.	601-004-00-0|601-004-01-8	non disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Gas 1	GHS02; GHS04; Dgr	H220
2	Flam. Gas 1; Liq.; Muta. 1B; Carc. 1A; STOT SE 3; STOT SE 1	GHS04; Dgr; GHS08; GHS01	H220; H280; H340; H350; H336; H223; H229; H370

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (dichlorométhane; butane; PROPANE À L'ÉTAT GAZEUX; 2-méthylpropane)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
New Zealand - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexico - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Légende:	*Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire* *Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.*

SECTION 16 Autres informations

date de révision	01/07/2022
date initiale	01/04/2022

Codes pleine de risques de texte et de danger

H202	Explosif; danger sérieux de projection.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H223	Aérosol inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

Suite...

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340	Peut induire des anomalies génétiques .
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques .
H350	Peut provoquer le cancer .
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus .
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes .
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes .
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H401	Toxique pour la vie aquatique
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
1.2	01/07/2022	Classification, Ingrédients

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :
EN 166 - Protection individuelle des yeux
EN 340 - Vêtements de protection
EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.
EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques
EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- PC—TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- PC—STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire。
- IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- OTV: Valeur seuil de l'odeur
- BCF: Facteurs de bioconcentration
- BEI: Indice d'exposition biologique
- AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- DSL: Liste des substances domestiques
- NDSL: Liste des substances non domestiques
- IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- NLP: Non plus des polymères
- ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- NCI: Inventaire national des produits chimiques
- FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.

fin de la SDD